

Aménager les territoires mondiaux de demain : concours d'idées.

Par . Le 15 février 2007

Une démarche originale et stimulante tant pour des étudiants que des chercheurs ou des enseignants a lieu en ce moment dans le cadre de la mise en place des Pôles de compétitivité en France. Le gouvernement français a en effet décidé en mai 2006 de financer soixante-treize projets de Recherche et Développement dont trois d'entre eux, Systém@tic, Mov'eo et Medicen, seront implantés dans le secteur sud-ouest de la région Ile de France. Suite au comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT) du 6 mars 2006, une mission de préfiguration a été mise en place en vue d'assurer l'organisation d'un concours international d'idées pour le développement de ce pôle et de son territoire. La finalité du concours n'est pas d'amener cette Mission à trancher entre différents partis d'aménagement qui lui seraient soumis comme dans le cadre de classiques marchés de définition mais de susciter idées, références et propositions venant s'intégrer dans la démarche de projet. Mobilités, transports, environnement, qualité résidentielle sont donc au menu et viendront nourrir à partir d'automne 2008 la seconde phase d'élaboration d'un parti d'aménagement. Les meilleures propositions seront récompensées par des prix allant jusqu'à 10 000 €.

L'inscription des équipes est limitée au 28 février. Elles auront ensuite jusqu'au 29 juin pour réaliser leurs propositions et les soumettre. Pour tous les renseignements et les détails de cet appel à idées, vous pouvez visiter le [site de la Mission](#).

Article mis en ligne le jeudi 15 février 2007 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

« Aménager les territoires mondiaux de demain : concours d'idées. », *EspacesTemps.net*, Publications, 15.02.2007

<https://www.espacestemps.net/articles/amenager-les-territoires-mondiaux-de-demain/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited. Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.

